

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS SITOM SUD GARD

#### **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021**

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	24

Date de convocation	01/12/2021
Date d'affichage	01/12/2021

DL21030 OBJET : CREATION CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UN AN 35H HEBDOMADAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le sept décembre, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

## Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

**Cté Agglo. Nîmes Métropole**: M. Richard TIBERINO, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric BEAUME, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, Mme Valérie MAGGI suppléante de M. Jean-Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

**Cté Com. Petite Camargue** : Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

**Cté Com. Pays d'Uzès** : M. Gérard DAUTREPPE **Cté Com. Piémont Cévenol** : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

### Absents:

**Cté Agglo. Nîmes Métropole** : M. Frédéric TOUZELLIER, M. Bernard ANGELRAS, Mme Pascale VENTURINI, M. Alain DALMAS, Mme Claude de GIRARDI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Emmanuel CARRIERE, M. Frédéric PASTOR, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI Cté Com. Pays de Sommières : M. Ivan COUDERC Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avait donné procuration : Patrick DE GONZAGA à Jack DENTEL

Secrétaire de séance : David-Alexandre ROUX

## Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, expose,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le vice-président indique que la création de l'emploi de technicien est justifiée par la mutation de deux techniciens. Cet emploi correspond au grade de technicien principal de 1ère classe de la catégorie B de la filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35H hebdomadaire.

M. le vice-président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

M. le vice-président précise que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi de technicien en charge du contrôle du centre de tri et des éco-organismes en qualité de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires.

Le niveau de rémunération s'établit selon l'indice majoré 484 du grade de recrutement.

La durée de l'engagement est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (renouvelable une fois 12 mois).

M. le Président propose à l'assemblée de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Vu la déclaration de vacance publiée au CDG 30 en date du 28/07/2021,

VU l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: de créer un poste de technicien en charge du contrôle du centre de tri et des éco-organismes au grade de technicien principal de 1ère classe de catégorie B, rémunéré par référence à l'indice majoré 484 à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an ;

<u>Article 2</u> : de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.

Article 3: d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64131.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

## Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24 + 1 pouvoir

Abstention: 0 Contre: 0

# Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20211207-DL21030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021 Affichage : 09/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

**Richard TIBERINO**